

**CONSEIL DE DIRECTION****PROCES-VERBAL****de la séance du 11 décembre 2006****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Emmanuel GOLDSTEIN, Patrice-Michel LANGLUME (départ à 9h30), Bruno MAQUART, Isabelle MARIANI, François-Xavier PRIOLLAUD, François RACHLINE.

Rémi BENSOUSSAN, Jean-Baptiste PREVOST, Coline VINCHON, Charlotte CAVAILLE, Stanislav KUBACEK, Dominik ZUNT, Frédéric BEN HAIM, Carl BOUSSIER (arrivé à 8h45).

Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

**Absents ou excusés**

Jean-Jacques GABAS (procuration à François RACHLINE).

Pascale LECLERCQ, Jean-Marie ALLIAUME, Samia KHELIFI.

Jean-Emmanuel COMBES (procuration à François RACHLINE), Marie-Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU), Jean-Paul FITOUSSI (procuration à Michel PEBEREAU), Marie-Pierre de la GONTRIE, René REMOND, Paul PENY, Annie THOMAS.

**Assistaient à la réunion**

Richard DESCOINGS

Laurent BIGORGNE

Francis VERILLAUD

Isabelle HOMONT

Nelly ANTOINE

directeur,

directeur des études et de la scolarité,

directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,

assistante de Laurent BIGORGNE,

représentante du recteur.

\*\*\*\*

- |      |                                                                                         |       |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| I.   | Projet de certification de la fin d'études en 1 <sup>er</sup> cycle.                    | p. 2  |
| II.  | Discussion sur la politique d'admission en 1 <sup>er</sup> cycle.                       | p. 3  |
| III. | Accord avec l'Ecole supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de Paris (ESPCI). | p. 10 |
| IV.  | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 27 novembre 2006.                  | p. 11 |
| V.   | Accords internationaux.                                                                 | p. 11 |
| VI.  | Echange d'informations sur des questions diverses.                                      | p. 12 |

## CONSEIL DE DIRECTION

### PROCES-VERBAL

#### DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2006

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de Michel Pébereau.

#### **I. PROJET DE CERTIFICATION DE LA FIN D'ETUDES EN 1<sup>ER</sup> CYCLE**

##### *a) Exposé :*

Richard DESCOINGS rappelle que cette question a été évoquée lors des précédents Conseils. Laurent Bigorgne a travaillé sur ce projet avec un groupe de travail réunissant des représentants des Conseils et il va faire le point sur les travaux de ce groupe.

Laurent BIGORGNE indique qu'il s'agit de certifier la fin d'études en 1<sup>er</sup> cycle à l'IEP de Paris. Le groupe de travail a choisi de retenir le dispositif le plus clair et le plus simple possible pour les étudiants : les conditions de délivrance de ce certificat seront celles qui permettent l'accès au master. On demandera aux étudiants d'avoir rempli leurs obligations de scolarité de 1<sup>er</sup> cycle, y compris le fait d'être revenus de leur 3<sup>ème</sup> année à l'étranger en l'ayant validée. Un jury désigné par le directeur de l'IEP se réunira à chaque fin de cycle, théoriquement en septembre après le retour des étudiants en séjour à l'étranger, et délivrera ce certificat aux élèves qui auront satisfait à toutes leurs obligations. Plusieurs questions techniques ont été posées en groupe de travail. Les étudiants choisiront ou pas de faire mentionner sur ce certificat le campus où ils auront étudié et éventuellement l'université où ils auront passé leur année à l'étranger. Ce projet a trouvé un accord unanime en groupe de travail et Laurent Bigorgne remercie ses participants.

##### *b) Questions et observations :*

Rémi BENSOUSSAN indique que l'UNEF se félicite de ce projet de certification à bac+3, que les étudiants demandent depuis longtemps. Ils l'ont fait savoir à travers leurs représentants dans les Conseils et à travers diverses pétitions. Il tient à rappeler que cette certification à bac+3 n'est en aucun cas un premier pas vers une sélection à l'entrée en master. Les étudiants sont très attachés au fait de pouvoir choisir librement leur filière de master à l'issue du 1<sup>er</sup> cycle et il est important que l'on dissocie la question de la certification à bac+3 de celle d'une quelconque sélection en master. Il serait incohérent que des élèves ayant étudié pendant trois ans à Sciences Po ne puissent pas y terminer leurs études.

Michel PEBEREAU répond que ce ne serait pas incohérent, mais que l'UNEF ne souhaite pas qu'il en aille ainsi, ce qui est différent.

Stanislav KUBACEK indique qu'Interzaide-Fac Verte, qui a participé au groupe de travail, est très content de cette avancée, mais pense qu'on ne doit pas s'en tenir là. Il souligne que les étudiants sont intéressés par cette certification notamment parce qu'elle leur permettrait une mobilité entre les établissements universitaires. Un véritable diplôme à bac+3 permettrait d'avoir des passerelles vers d'autres universités et donnerait aux étudiants plus de choix dans leurs études.

Richard DESCOINGS pense aussi qu'il faut dissocier la question de la certification des trois années du 1<sup>er</sup> cycle de la question de l'entrée en master. Il ne voudrait pas non plus que Sciences Po ne se mette pas sur les rails d'une éventuelle réforme de l'accès au master national. S'il arrivait qu'un arrêté prévoie l'existence d'une sélection non plus entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année du master, mais au début du

master, qui a sa cohérence propre, Sciences Po regarderait de près les conséquences à éventuellement en tirer. Mais Sciences Po n'est effectivement pas dans la situation des universités de droit commun, ce qui montre bien que la singularité de son statut juridique a quelques avantages pour tous les étudiants. En ce qui concerne la licence, outre le fait que le CNESER s'est fermement opposé à ce que Sciences Po puisse délivrer des licences, il souligne que cela n'a pas d'importance pour la mobilité internationale. Ce n'est qu'en France que l'existence d'un diplôme national habilité par l'Etat a une signification particulière. Au niveau européen, grâce au système de crédits ECTS et grâce à cette certification qui sera la preuve que les 180 crédits nécessaires pour assurer la mobilité universitaire sur le territoire de l'Union européenne ont bien été obtenus, les étudiants n'auront aucun problème. La licence en tant que diplôme d'Etat n'apporterait rien de plus à cet égard. La certification des diplômes par l'Etat est un système très français. Généralement, les universités européennes tiennent beaucoup à l'autonomie qui les conduit à pouvoir délivrer leurs diplômes.

Michel PEBEREAU indique que le Conseil est appelé à se prononcer sur 3 résolutions qui se trouvent dans le dossier envoyé aux membres du Conseil. Il lit les résolutions et propose de les voter en bloc. Résolution 1 : « La formation suivie par les étudiants régulièrement inscrits en 1<sup>er</sup> cycle à l'IEP de Paris donne lieu à la délivrance d'un certificat de fin d'études de 1<sup>er</sup> cycle, dans les conditions déterminées ci-dessous. »

Résolution 2 : « Les conditions de délivrance de ce certificat sont les suivantes :

- Les étudiants doivent avoir rempli toutes leurs obligations de scolarité de 1<sup>er</sup> cycle.
- Les étudiants doivent avoir effectué leur 3<sup>ème</sup> année à l'étranger et intégralement validé leur séjour universitaire ou leur stage. »

Résolution 3 : « Le certificat de fin d'études de 1<sup>er</sup> cycle est délivré par un jury désigné par le directeur de l'IEP de Paris. »

c) *Vote :*

Les trois résolutions sont adoptées à l'unanimité.

## **II. DISCUSSION SUR LA POLITIQUE D'ADMISSION EN 1<sup>ER</sup> CYCLE**

a) *Exposé :*

Richard DESCOINGS rappelle que le Conseil a délibéré à plusieurs reprises sur la question des admissions. Il est normal que le Conseil ressource en permanence sa réflexion afin d'adapter le mieux possible l'Institut à l'évolution des systèmes qui précèdent Sciences Po, qu'il s'agisse de l'enseignement secondaire pour l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle ou du système universitaire pour l'entrée en master. Lorsque le Conseil avait arrêté l'organisation des cursus en 3-5-8, il s'était interrogé sur la cohérence de maintenir une sélection non seulement à l'issue du bac, mais également à bac+1. Olivier Duhamel, par exemple, avait beaucoup milité pour la suppression du recrutement à bac+1, en faisant remarquer que lorsqu'on recrute des candidats à bac+1, ils n'ont pas suivi complètement le cursus organisé par les classes préparatoires aux grandes écoles et ils ne suivront pas complètement le cursus proposé à Sciences Po, puisqu'ils entrent directement en 2<sup>ème</sup> année. Maintenant que le diplôme de Sciences Po est bien installé à bac+5, à la fois parce que les diplômés de Sciences Po se voient conférer le grade universitaire de master et parce que les recruteurs savent à quel niveau de diplôme ils recrutent les anciens Sciences Po, et maintenant qu'il y a une certification à l'issue du 1<sup>er</sup> cycle, on peut revenir sur la question de cette admission à bac+1. Dans le courant de l'année 2005-2006, Sciences Po s'était interrogé sur la possibilité de recruter des élèves à bac+2. En effet, pendant un temps, il avait été question que l'ENS de Cachan et l'ENS d'Ulm se rapprochent, avec à terme pour objectif de se fusionner. La direction de Sciences Po avait beaucoup travaillé avec eux parce qu'elle pensait que si l'Institut se rapprochait de Cachan, de l'ENSAE et d'Ulm pour la partie économie et sociologie, il pourrait peser sur le programme et l'enseignement donnés dans les filières économique et sociale. Les circonstances ont radicalement évolué, puisque le choix stratégique qui a été fait est de renoncer à tout rapprochement entre Cachan et Ulm. Les directeurs ont changé et la directrice de l'ENS Ulm, Monique Canto-Sperber, a clairement annoncé qu'il était hors de question qu'il y ait le moindre rapprochement avec Cachan. Le ministère de l'Education nationale a en revanche organisé un

rapprochement entre l'ENS Lyon et l'ENS Ulm, mais sur la partie littéraire des épreuves (philosophie, littérature et langues), ce qui se prête moins à un rapprochement avec Sciences Po que la sociologie et l'économie.

Richard Descoings propose aujourd'hui de revenir à la cohérence qui avait été mentionnée en 2000 et qui n'avait pas été retenue à l'époque, et de ne recruter en 1<sup>er</sup> cycle qu'immédiatement après le baccalauréat. De cette manière, tous les élèves recrutés en 1<sup>er</sup> cycle y accompliront leurs 3 années d'études et ceux qui suivent les classes préparatoires aux grandes écoles suivront complètement le cursus des classes préparatoires. Celles-ci ont généralement des accords avec des universités qui permettent d'obtenir par équivalence les deux premières années de licence après deux années de classe préparatoire. Par ailleurs, il y a une discussion au sein du ministère de l'Education nationale pour savoir si le système des classes préparatoires ne pourrait pas conduire à une mise en œuvre du système LMD, 3 années passées en classe préparatoire conduisant à l'obtention de la licence de la même manière que 3 années passées en 1<sup>er</sup> cycle à l'université. La discussion porte sur la question de savoir si seules les universités pourraient délivrer le diplôme de licence ou si les lycées qui ont des classes préparatoires pourraient également le faire. Il serait plus cohérent d'accueillir à Sciences Po des élèves qui auraient suivi le cursus complet des classes préparatoires et qui se présenteraient à l'entrée en master, comme c'est d'ailleurs largement le cas aujourd'hui pour l'admission en master. Le directeur souhaite donc que le Conseil puisse se prononcer sur la décision de principe de ne plus recruter en 1<sup>er</sup> cycle qu'à bac 0. Cela ne modifierait pas considérablement les flux, puisqu'aujourd'hui, l'essentiel des élèves de 1<sup>er</sup> cycle sont recrutés en 1<sup>ère</sup> année. 100 à 120 élèves sont recrutés directement en 2<sup>ème</sup> année. Si le Conseil donnait son autorisation de principe, cela ne vaudrait pas pour le recrutement dès septembre 2007, mais plutôt pour l'année suivante. Cela permettrait de largement diffuser l'information et laisserait aux élèves concernés le temps de se préparer.

Par ailleurs, il y a des éléments de mise en œuvre pratique. Pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année, Sciences Po connaît depuis longtemps une difficulté : l'examen a lieu fin août ou début septembre, ce qui contraint beaucoup les correcteurs et les services des admissions et ce qui a jusqu'à présent empêché d'organiser un oral d'admission, comme c'est le cas pour toutes les autres voies d'accès à Sciences Po. La solution serait d'avancer dans le temps la date des épreuves écrites, qui auraient lieu dans la foulée du baccalauréat. Elles ne peuvent pas être organisées avant, parce que Sciences Po risquerait de perdre des candidatures de lycéens de terminale pour qui le bac est le seul objectif à ce moment précis. Seuls les lycéens et lycéennes qui sont à peu près sûrs d'avoir le bac peuvent penser très à l'avance à la suite de leurs études. Il est donc préférable d'organiser les épreuves écrites d'entrée à Sciences Po peu après. Les épreuves orales seraient organisées après la correction des épreuves écrites.

Le troisième élément est de savoir s'il ne faut pas réfléchir à nouveau aux épreuves d'entrée à Sciences Po. Il y a une épreuve à laquelle il ne faut pas toucher, sauf peut-être pour lui donner des éléments de programme : l'épreuve de culture générale, qui est très clairement la marque de fabrique de Sciences Po. Par nature, elle ne peut pas avoir un programme précis, mais on pourrait donner quelques indications aux candidats. Il faudrait nécessairement conserver une épreuve de langue parce qu'il est indispensable d'évaluer le niveau de langue à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année. Reste la question des épreuves à option. Laurent Bigorgne présentera l'état des réflexions sur ce point.

Laurent BIGORGNE indique que le groupe de travail a discuté de trois pistes possibles concernant les épreuves à option. La première serait de conserver une épreuve d'histoire qui serait calée sur le programme des différentes séries du bac. Le programme commun aux séries littéraire et économique et sociale pourrait donner lieu à une épreuve, tout comme le programme des séries scientifiques et éventuellement celui des séries technologiques. La deuxième option serait de caler les épreuves de Sciences Po sur l'épreuve reine de chacune des séries du baccalauréat : une épreuve d'histoire pour la série L, l'histoire représentant un gros coefficient du bac littéraire et un important volume horaire ; une épreuve d'économie pour les séries ES et une épreuve scientifique pour les séries S. La troisième option discutée serait de faire de la troisième épreuve une épreuve sur dossier, celui-ci étant thématique selon la filière d'origine des candidats : plutôt économique, géographique, ou historique, d'autres pistes pouvant d'ailleurs être explorées. Ces trois types d'épreuves renvoient à des considérations différentes. L'avantage de l'épreuve sur dossier est qu'elle permet de tester d'autres aptitudes que la dissertation. L'avantage de l'épreuve d'histoire est de s'assurer que les élèves entrant en 1<sup>ère</sup> année ont

une culture historique à l'issue de leurs études secondaires, même s'ils l'approfondiront encore à Sciences Po. L'avantage de l'épreuve déclinée en fonction des séries est de laisser aux candidats la possibilité de s'exprimer dans une matière qu'ils ont tout particulièrement travaillée depuis la classe de 1<sup>ère</sup>. Cela permet en outre de bien délivrer le message que Sciences Po accepte les élèves quelle que soit leur origine intellectuelle.

*b) Questions et observations :*

Coline VINCHON indique que l'UNEF est favorable à la suppression de l'admission à bac+1. Elle pense qu'elle va dans le sens de la démocratisation de l'IEP, puisqu'elle permet de laisser plus de place à l'entrée à bac 0, qui serait une procédure socialement moins discriminante dans le cadre d'un concours réformé. En ce qui concerne l'épreuve à options, l'UNEF favorise le choix de l'épreuve sur dossier thématique en fonction des profils des étudiants. Enfin, l'UNEF souhaite que deux mesures importantes soient prises dans le cadre de la réforme du concours. La première serait de faire passer le concours dans les sites délocalisés, afin que chaque bachelier qui le souhaite puisse passer le concours dans un lieu relativement proche de chez lui. La deuxième est la gratuité de l'inscription au concours. L'UNEF estime que c'est une mesure essentielle qui aura un effet d'appel.

Jean-Baptiste PREVOST souhaite revenir sur le recrutement unique à bac 0. On a vu que depuis plusieurs années, la direction favorisait la diversification des profils des étudiants entrant à Sciences Po. Cette diversification était un outil au service de la démocratisation de l'origine sociale des étudiants et de l'ouverture de Sciences Po. En supprimant le recrutement à bac+1, ne se prive-t-on pas de profils un peu différents en termes de formation initiale ? En outre, les voies d'entrée intermédiaire à Sciences Po étaient également des outils de réorientation pour un grand nombre d'étudiants après une année d'université ou d'hypokhâgne. Le fait de devoir poursuivre dans cette voie et d'attendre l'obtention d'un diplôme de niveau licence pour pouvoir se présenter en master est un frein à des réorientations qui étaient possibles jusqu'ici. Il précise qu'il partage l'objectif de diversification sociale et qu'il est conscient du fait que l'admission à bac 0 peut être un outil de maîtrise de l'origine sociale des étudiants. Mais la question de la diversité de l'origine intellectuelle des étudiants et celle des possibilités de réorientation se posent. Par ailleurs, bien que l'épreuve sur dossier puisse être bonne d'un point de vue pédagogique, en raison de l'état de l'enseignement secondaire et du fait que la terminale n'est vue que comme une préparation au baccalauréat, on peut mettre en question l'apprentissage d'une certaine autonomie dans le travail pour les lycéens et leur capacité à être efficaces sur ce type d'épreuves sur dossiers. Même si la spécialisation sur un thème que les lycéens ont travaillé en profondeur au lycée est une bonne chose, cette épreuve sur dossier peut être un facteur d'inégalité entre les lycéens qui n'auront pas du tout été préparés à l'autonomie dans le travail et les autres. On favoriserait ceux qui ont les outils culturels nécessaires pour maîtriser ce genre d'épreuves. Une des solutions serait de préparer les élèves à cette épreuve, ce qui renvoie à la question de l'accessibilité de la préparation en ligne de Sciences Po. Celle-ci devrait être renforcée pour les lycéens parallèlement à leur préparation au baccalauréat dans les lycées.

François-Xavier PRIOLLAUD fait remarquer que le fait d'avancer l'examen d'entrée en juin aura pour effet de supprimer les préparations d'été qui existent aujourd'hui. Il demande si on connaît la proportion d'étudiants ayant réussi le concours qui ont suivi une préparation d'été. Il souhaite également savoir si la préparation en ligne de Sciences Po va s'adapter à ce changement et s'étaler sur toute l'année. Enfin, en ce qui concerne la nature des épreuves, il n'est pas sûr qu'il soit bon de reproduire des épreuves de type baccalauréat une dizaine de jours après le baccalauréat. L'épreuve sur dossier présenterait l'intérêt d'être différente des épreuves du baccalauréat. Mais il est d'accord sur le fait que cela nécessite une préparation des élèves de terminale.

François RACHLINE souhaite revenir sur la question des élèves qui entrent à bac + 1. Richard Descoings a indiqué qu'ils sont environ 120 chaque année. Il demande ce qu'on sait d'eux, si ce sont des étudiants qui se sont déjà présentés immédiatement après le bac et s'ils envisageaient de se présenter ultérieurement à l'entrée en master. Par ailleurs, en ce qui concerne les modalités d'épreuves que l'on va choisir, il faut savoir ce qu'on veut évaluer et ce qu'on veut tester. On a souvent tendance à tester les qualités que les étudiants sont censés acquérir à Sciences Po. Il est assez partagé sur ce sujet et il n'est pas certain qu'on puisse vraiment tester un travail sur dossier.

Isabelle MARIANI indique qu'elle a déjà dit en groupe de travail qu'elle était en faveur du recrutement unique à bac 0 et de l'avancement de la date des épreuves. En revanche, elle tient à exprimer une crainte à l'égard de l'épreuve sur dossier. Elle rejoint sur ce point François Rachline. C'est une épreuve difficile, y compris pour les étudiants qui sont déjà à Sciences Po, et elle peut se révéler extrêmement dangereuse pour des élèves de terminale, qui peuvent ne pas y être préparés même s'ils ont un très bon niveau.

Frédéric BEN HAIM souhaite s'exprimer sur la manière dont a été organisée la discussion. On a eu connaissance à l'avance du fait qu'il y aurait une discussion sur la politique d'admission. En revanche, il trouve regrettable qu'on en soit déjà à prendre certaines décisions, notamment sur la suppression de l'admission à bac+1.

Michel PEBEREAU souligne qu'il s'agit d'un débat d'orientation. Le Conseil débat pour orienter, mais il n'a pas encore arrêté de décision et on ne votera pas aujourd'hui sur ce point.

Frédéric BEN HAIM répond qu'on avait bien parlé de prendre une décision aujourd'hui. En ce qui concerne le concours lui-même, Interzaide-Fac Verte est très attaché à la clarté des épreuves. Il est donc très important que le contenu du programme soit clairement délimité. Le fait d'avoir plus de clarté sur le contenu de l'épreuve de culture générale serait une bonne chose. En ce qui concerne l'épreuve sur dossier, il y a au lycée de plus en plus d'épreuves de synthèse sur documents, notamment en histoire. Si l'épreuve sur dossier de Sciences Po s'en rapproche, ce ne sera pas une mauvaise chose pour les lycéens du point de vue de la préparation. Mais plus les pré-requis des épreuves que passeront les candidats seront imprécis, plus cela va favoriser les systèmes de préparations privées. Enfin, Interzaide-Fac Verte est également favorable à la création de centres d'examen à travers le territoire pour permettre aux étudiants vivant en province de se présenter au concours sans devoir venir à Paris. Ce serait un élément de démocratisation de l'accès au concours.

Carl BOUSSIER indique que l'UNI est favorable au maintien de l'examen d'entrée en septembre pour laisser le temps aux candidats de se préparer convenablement au concours, ce qu'ils ne pourront pas faire s'il a lieu immédiatement après le baccalauréat. En ce qui concerne les épreuves elles-mêmes, l'UNI est plutôt réservée sur l'oral à bac 0 et aimerait avoir plus de précisions sur les modalités de cet oral, notamment sur les critères d'évaluation des candidats. Enfin, pour les épreuves à option, l'UNI pense qu'il faudrait maintenir l'épreuve d'histoire, qui symbolise aussi l'esprit Sciences Po

Rémi BENSOUSSAN pense que la façon dont a été élaborées ces propositions a été très satisfaisante. Les étudiants ont été entendus plusieurs fois, notamment par Laurent Bigorgne et dans le cadre du groupe de travail, ce qui a permis de vrais échanges. Il estime qu'il serait important que l'on réaffirme que la question de la réforme du concours est indissociable de celle de la démocratisation de Sciences Po. Il faut affirmer clairement que le fait d'avoir plus de diversité sociale à Sciences Po est une bonne chose en soi et reste le but principal de cette réforme, qui devrait permettre de réduire les biais sociaux à l'entrée de Sciences Po. Cette réforme permettra de se réclamer davantage d'une véritable méritocratie et de faire en sorte que la sélection à l'entrée ne soit pas une sélection sociale mais une sélection des meilleurs. C'est dans l'intérêt à la fois des étudiants et de l'Institut. En ce qui concerne le rapprochement entre les épreuves d'entrée à Sciences Po et celles du baccalauréat, il pense que dans cet objectif de démocratisation, il est cohérent qu'on se cale au maximum sur les épreuves du baccalauréat. Cela permettrait que la meilleure préparation pour Sciences Po soit la classe de terminale et non des préparations privées ou publiques. Ce n'est qu'ainsi qu'on aura un véritable concours méritocratique.

Patrice-Michel LANGLUME pense qu'il y a un certain consensus pour souhaiter la mise en place d'une épreuve orale. Le problème est que cela rend nécessaire l'avancement des épreuves écrites. Mais si on fait cela, les organismes privés qui préparent à l'entrée à Sciences Po vont organiser des préparations parallèlement à la terminale. On risque donc d'avoir un effet contraire à l'objectif de démocratisation recherché : ce sont les plus aisés et ceux qui ont le plus de facilités qui vont se précipiter dans ces préparations parallèles. Il faudrait peut-être envisager de retarder la rentrée en 1<sup>ère</sup> année pour maintenir les épreuves écrites à leur date actuelle et organiser une épreuve orale à la suite. Il pense qu'il faudrait maintenir la tradition de l'examen en septembre et profiter de ce qu'on fait pour la préparation en ligne, qui vise à une plus grande démocratisation.

Michel PEBEREAU pense que le Conseil doit décider de ce qu'il souhaite faire sans tenir compte de la capacité d'adaptation des préparations privées. Elles s'adapteront de toute façon à ce que fera Sciences Po. Il faut donc choisir ce qui paraît être le mieux pour l'Institut.

Erhard FRIEDBERG est d'accord sur le fait que les gens s'adaptent, mais souligne que dans une organisation, on peut essayer de compenser en partie les effets potentiellement désagréables de cette adaptation. Il pense aussi que la réforme telle qu'elle est envisagée actuellement aura deux conséquences néfastes. La première sera de renforcer les forts-en-thème qui réussissent bien le baccalauréat et qui réussiront aussi bien l'examen d'entrée à Sciences Po. La deuxième sera d'avantager ceux qui pourront préparer l'examen d'entrée pendant la classe de terminale, ce qui n'est pas tout à fait ce qu'on souhaite. Ce seront les élèves les mieux placés dans les meilleures terminales. Il risque d'y avoir un effet de sélection supplémentaire. Il pense que la proposition de Monsieur Langlumé de retarder un peu la rentrée en 1<sup>ère</sup> année de manière à pouvoir organiser un entretien oral après l'examen écrit de la fin du mois d'août est beaucoup plus raisonnable.

Frédéric BEN HAIM pense que le fait de retarder la rentrée en 1<sup>ère</sup> année poserait problème. Celle-ci est déjà difficile à organiser, notamment pour les étudiants qui viennent de loin et qui doivent trouver un logement. Il y a plusieurs problèmes logistiques qui seraient encore compliqués par le fait de décaler la rentrée. Les étudiants, ne sachant pas s'ils sont admis à Sciences Po, risquent de s'engager auprès d'autres établissements dont la rentrée a lieu plus tôt. En ce qui concerne les préparations privées, il pense qu'on sera toujours confronté au fait que l'enseignement secondaire n'est de toute manière pas égalitaire. La sélection sociale se fait en partie avant le baccalauréat et on est obligé de faire avec ce système élitiste. Il estime que le critère principal est la clarté des programmes d'épreuves. Ce qui fait le lit des centres de préparation, c'est le fait que les candidats ne connaissent pas exactement la nature et les codes du concours. En ce qui concerne le calendrier, il n'est pas favorable à ce que le concours ait lieu immédiatement après le baccalauréat. Il ne demande pas un mois de délai, mais pense qu'il serait préférable de laisser un peu de temps aux étudiants après le baccalauréat.

Jean-Baptiste PREVOST souhaite répondre aux inquiétudes de certains intervenants. La question principale est qu'on veut faire du concours à bac 0 un moyen de diversifier socialement le recrutement des étudiants. Il est vrai que le baccalauréat comprend aussi des biais sociaux, mais l'idée de la réforme, qui est bonne, est qu'en rapprochant au maximum les épreuves d'entrée à Sciences Po de celles du baccalauréat, auxquelles tous les candidats ont au moins été formés, et en réduisant le temps où les familles peuvent payer des préparations à leurs enfants, on fait en sorte que l'examen écrit soit le moins socialement discriminant possible. Et parce qu'il est vrai que le bac n'est pas complètement égalitaire et que certains élèves seront toujours mieux armés que d'autres, l'épreuve orale prend toute son importance. Elle sera un correctif aux inégalités que certains ont évoquées, notamment le fait que certains élèves ont le capital culturel pour réussir et que les forts-en-thème seront avantagés. L'oral est aussi un outil de diversification parce qu'on prend des profils différents et parce que le projet professionnel et la motivation des candidats sont pris en compte. Les préparations privées s'adapteront certes à la réforme, ce qu'il faut combattre au maximum. En réduisant le délai entre le bac et le concours, on limite les effets de l'inégalité d'accès aux préparations. Mais elles continueront à exister et c'est pourquoi Sciences Po, qui a sa propre préparation en ligne, doit faire un effort dans ce domaine. La préparation en ligne est un bon outil, mais le problème est qu'elle n'est pas accessible à tous, notamment à cause de son prix. Il pense donc qu'il faudrait coupler cette réforme avec la gratuité de cette préparation, dont il espère qu'elle sera amenée à péricliter, puisqu'il y aura de moins en moins d'éléments spécifiques à préparer pour les lycéens.

Michel PEBEREAU ne comprend pas bien pourquoi on fait une assimilation entre les forts-en-thème d'une part et la discrimination sociale de l'autre. Il n'y a pas forcément de relation entre les deux. Des forts-en-thème peuvent venir de milieux très modestes et ils sont l'exemple même de la méritocratie.

Emmanuel GOLDSTEIN pense que la différence qu'il y a entre le fait de payer une préparation l'été et de la payer pendant l'année ne met pas à bas les tentatives d'augmenter la mixité sociale de l'Institut. Il ne voit pas où est la différence. En ce qui concerne le fait de retarder la rentrée, il est sensible à l'argument qui rappelle que Sciences Po est en concurrence avec d'autres formations. Si la rentrée a lieu trop tard, de très bons éléments risquent de partir ailleurs. Pour ce qui est de la nature des épreuves et de leur calendrier, il pense que ces deux éléments doivent être intimement liés. Si on fait une épreuve 10 jours après le baccalauréat, il faut éviter que le programme soit complètement différent

du baccalauréat et nécessite une préparation particulière. Il est préférable dans ce cas de se caler sur le programme du baccalauréat que les élèves auront préparé. Mais après, il faut arriver à justifier le fait qu'on fasse passer une épreuve particulière et qu'on ait nos propres critères.

Erhard FRIEDBERG demande à quoi servirait l'examen d'entrée à Sciences Po s'il est une répétition du baccalauréat.

Emmanuel GOLDSTEIN estime qu'il faut arriver à expliquer quels sont les critères différents et en quoi Sciences Po a besoin de cette épreuve supplémentaire. Il lui semble qu'il y a beaucoup de justifications. Enfin, il demande ce qu'on va faire de la procédure d'admission par mention très bien. Jusqu'à présent, les candidats présentaient leur dossier et ceux qui n'étaient pas admis au titre de la mention très bien pouvaient toujours se présenter à l'examen d'entrée. Avec cette réforme, en raison du court délai entre le bac et le concours, on va déverser l'ensemble de ceux qui sont susceptibles d'avoir une mention très bien vers l'épreuve écrite. Ce n'est pas forcément une mauvaise chose, mais il faut avoir conscience de cet impact.

Michel PEBEREAU remarque que ce sujet cause beaucoup de perplexité au sein du Conseil.

Richard DESCOINGS pense qu'il y a malgré tout un élément de consensus, qui est le recrutement unique à bac 0. C'est sur les modalités des épreuves de recrutement à bac 0 qu'on note une certaine perplexité. Il fait remarquer que les prépas privées existent déjà. Elles existent massivement l'été pour faire passer le concours en septembre, mais elles existent aussi massivement durant les années de 1<sup>ère</sup> et de terminale, en partie pour préparer Sciences Po mais surtout pour l'inscription aux classes préparatoires aux grandes écoles. On sait bien qu'aujourd'hui il faut avoir d'excellents résultats en terminale et au baccalauréat pour entrer dans les meilleures classes préparatoires aux grandes écoles. Les mêmes familles qui voudraient préparer au mieux leurs enfants à l'entrée à Sciences Po tentent également de préparer au mieux leurs enfants à l'entrée dans les meilleures classes préparatoires. Il y a une véritable hiérarchisation des classes préparatoires publiques et privées fondée sur les résultats de 1<sup>ère</sup>, de terminale et du baccalauréat. Le développement de l'accompagnement scolaire pour les meilleurs est considérable et il n'est pas sûr que la réforme de Sciences Po change grand chose dans ce domaine. C'est aussi vrai pour l'université. Les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année de médecine sont généralement inscrits en préparation privée pour assurer leur passage en 2<sup>ème</sup> année et ne vont pas aux cours de 1<sup>ère</sup> année de la faculté de médecine. Il y a eu en quelques années une déviation considérable. On retrouve la même chose au niveau des IEJ : on s'inscrit en IEJ mais on va préparer les écoles du barreau ou le concours de l'ENM dans des préparations privées. Il faut certes en tenir compte pour Sciences Po, mais l'Institut n'inversera pas cette tendance forte. Ceci étant dit, plus on colle au baccalauréat à la fois dans le temps et dans les épreuves, plus on est clair vis-à-vis des candidats, et plus on limite le besoin de recourir à des formations parallèles.

Quant à savoir à quoi sert l'examen dans ces conditions, si on croyait tous dur comme fer à un baccalauréat en qui on aurait une totale confiance, identique dans ses modalités de correction sur tous les points du territoire et dans l'évaluation des copies, on pourrait simplement supprimer les épreuves écrites d'entrée à Sciences Po pour le recrutement à bac 0. On ne peut pas évaluer à l'écrit grand-chose d'autre que ce que les bons bacheliers ont bien appris en terminale. En outre, Richard Descoings pense qu'il n'est pas mauvais que Sciences Po ait son propre système d'évaluation du niveau des bacheliers, parce qu'on peut avoir des observations sur les critères d'évaluation des copies par les correcteurs du bac et sur l'échelle de notations qu'ils adoptent. C'est la raison pour laquelle l'Institut préfère évaluer lui-même le niveau à l'écrit des bacheliers. Si on supprimait l'examen, il ne faudrait recruter que des mentions bien et très bien. Ce serait faisable, puisqu'il y avait 1000 candidats ayant obtenu la mention très bien en 2006 pour l'entrée à Sciences Po, mais Richard Descoings préfère maintenir les épreuves écrites, souhaite qu'elles collent le plus possible aux épreuves du baccalauréat et juge préférable que Sciences Po aie sa propre évaluation du niveau atteint en fin de terminale. Compte tenu de ce qui a été dit sur l'épreuve sur dossier, il est vrai qu'on a toujours envie que les élèves recrutés soient le mieux préparés aux exercices qu'ils auront à mener à bien durant la formation. Il pense que le plus simple est de se caler sur les trois voies du baccalauréat général en ayant une épreuve d'histoire pour la série littéraire, une épreuve de science pour les élèves venant de la filière S et une épreuve d'économie pour ceux de la filière ES. On collerait alors complètement au baccalauréat. On n'aurait pas d'épreuve sur dossier, que les étudiants apprendraient à maîtriser lors de leur scolarité à Sciences Po, et on laisserait à ceux qui ont passé le bac un peu de temps pour souffler. Il rappelle que sur l'occupation du temps de



l'année universitaire, tout l'effort depuis 20 ans est d'élargir l'utilisation de l'année universitaire pour la formation et de limiter le plus possible le temps consacré aux contrôles et à la sélection. Les universités passent beaucoup de temps à contrôler des étudiants qu'elles n'ont pas toujours réussi à former. Richard Descoings n'est pas en faveur d'un décalage de la rentrée. Il pense qu'il faut prendre les bacheliers de l'année pour ce qu'ils sont, les tester sur ce qu'ils ont appris, admettre que Sciences Po a des critères d'évaluation peut-être plus exigeants que pour le baccalauréat, mais qu'il ne faut pas leur demander de préparer en parallèle d'autres épreuves que celles du bac. Sur la question des bac + 1, il fait remarquer qu'ils sont au moins aussi forts-en-thème que les bacheliers. En effet, ceux qui ont été admis en classe préparatoire sont par définition les meilleurs bacheliers et ils ont été admis sur les critères strictement scolaires que sont leurs résultats en terminale et au baccalauréat. Peut-être faut-il laisser passer l'épreuve d'entrée en 1<sup>ère</sup> année à des gens qui auraient déjà accompli une année d'études après le bac, mais on ne peut pas les laisser entrer en 2<sup>ème</sup> année, ce qui supprimerait l'intérêt même de cette réforme. Pour ceux qui souhaitent se réorienter, on pourrait les autoriser à passer les épreuves d'entrée en 1<sup>ère</sup> année à Sciences Po. Il livre cette possibilité aux réflexions du Conseil. Par ailleurs, il est favorable au renforcement de la préparation en ligne. Ce serait d'autant plus simple qu'il n'y aurait pas d'épreuve sur dossier, et donc pas d'épreuve spécifique à préparer. En ce qui concerne la gratuité, il rappelle que cette préparation est déjà gratuite pour les boursiers. Enfin, il pense qu'on pourrait organiser les épreuves écrites dans les différents 1<sup>ers</sup> cycles en régions.

Michel PEBEREAU constate qu'il y a là de nombreux éléments de réflexion et qu'il faudra que le Conseil revienne sur ces questions. Mais chacun des éléments évoqués soulève des problèmes. En gros, le schéma évoqué par le directeur consiste à dire que Sciences Po sélectionne les meilleurs des bacheliers qui se présentent quelle que soit leur origine de bacheliers. Cela veut dire qu'il n'y a plus aucune spécificité à l'entrée de Sciences Po. C'est une homothétie du baccalauréat poussée vers le haut.

Erhard FRIEDBERG souhaite faire une remarque qui sonnera bizarrement dans sa bouche, mais il voudrait être sûr que pour la dissertation économique et sociale, la sociologie ne puisse jamais être donnée en sujet. Il souhaiterait que cette épreuve soit clairement présentée comme une épreuve d'économie.

Michel PEBEREAU est d'accord sur ce point.

Frédéric BEN HAIM sait que ce serait déjà un progrès que de pouvoir passer les épreuves dans les cycles délocalisés. Il pense aussi, même s'il sait que cela comporte un certain nombre de difficultés techniques et financières, qu'il serait bon de prévoir des centres d'examen sur les parties du territoire éloignées de ces cycles. Il pense notamment aux DOM TOM. Par ailleurs, en ce qui concerne la préparation au concours, on a beaucoup parlé des centres de préparation privés. Il pense qu'ils continueront à fonctionner. Il est très attaché à la préparation en ligne et pense qu'il serait opportun de la renforcer et de faire en sorte qu'on puisse la suivre dans les lycées. En effet, quand on souhaite préparer ce concours et qu'on ne vient pas d'un milieu de gens qui ont fait Sciences Po ou des études supérieures, un des enjeux est de se rassurer sur la nature des épreuves qu'on va passer et sur les conditions de déroulement du concours. La préparation permet cela.

Michel PEBEREAU pense que la sagesse est qu'on interrompe là le débat. Il faudra que la direction saisisse à nouveau le Conseil sur cette question.

Rémi BENSOUSSAN souhaite apporter un élément de réponse sur ce que vient de proposer Richard Descoings, qui pense qu'il serait envisageable que des étudiants à bac + 1 puissent se présenter à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année. Le fait de mettre en concurrence des étudiants à bac 0 et à bac +1 serait contraire à l'objectif de cette réforme, qui est aussi d'avoir une meilleure lisibilité et un concours d'entrée qui soit moins problématique.

Michel PEBEREAU souligne que tout à l'heure, Jean-Baptiste Prévost a dit exactement l'inverse. Les membres du Conseil sont conscients que ce problème est compliqué et il y aura un autre débat sur ce point. Il propose d'en rester là pour aujourd'hui et de constater que la direction a pris bonne note de la perplexité du Conseil de Direction.

### III. ACCORD AVEC L'ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES DE PARIS (ESPCI)

#### a) *Exposé :*

Laurent BIGORGNE indique que le Conseil a déjà approuvé certains accords avec des grandes écoles, notamment d'ingénieurs. Cet accord s'inscrit dans cette logique. L'ESPCI, créée en 1882, est notamment l'école où Pierre et Marie Curie ont mené leurs travaux, ainsi que plus récemment l'école de Pierre-Gilles de Gennes, qui en a été le directeur, et de Georges Charpak. Elle a des promotions de petite taille, environ 70 élèves par an. Certains de ces élèves pourraient être intéressés par un complément de formation de niveau master à Sciences Po. Compte tenu de la qualité de ces élèves, le Conseil pourrait leur accorder d'être dispensés des épreuves écrites d'admissibilité à Sciences Po. Pour être admis, ils devraient passer une épreuve orale d'admission sur la base d'un dossier de candidature très construit synthétisant leur parcours académique et extra-académique.

#### b) *Questions et observations :*

Charlotte CAVAILLE demande pourquoi cette école a été choisie et combien d'élèves seraient concernés.

Laurent BIGORGNE répond que c'est parce que Sciences Po a eu l'occasion de travailler avec l'ESPCI, qui a montré de l'intérêt pour ce dispositif. Réciproquement, Sciences Po peut montrer de l'intérêt pour l'ESPCI, compte tenu de la qualité des formations qui y sont délivrées et de la recherche qui y est conduite. En ce qui concerne le nombre d'élèves concernés, cet accord n'a bien sûr pas encore fonctionné. L'approche sera pragmatique : Sciences Po verra combien d'élèves se rendront aux réunions d'information et le jury d'admission fera son travail. Sciences Po a déjà mis en œuvre ce type de dispositif avec l'ENS Cachan, l'ENSAE et Télécom Paris. Le nombre d'étudiants venant de l'ENS Cachan est un peu plus élevé, puisque cette école a à la fois une filière en sciences sociales et une filière scientifique. Mais dans le cas de l'ENSAE, il ne s'agit jamais de plus de 5 élèves par an.

Carl BOUSSIER demande quel objectif poursuit la direction lorsqu'elle cherche à recruter des étudiants venant de formations scientifiques.

Richard DESCOINGS répond que l'objectif est d'organiser la diversité du corps étudiant. La diversité n'est pas simplement dans les origines nationales et elle n'est pas seulement territoriale, elle est aussi intellectuelle. De la même manière qu'il est bon pour Sciences Po de recruter des normaliens en lettres et des étudiants qui ont une formation en gestion, il est bon de recruter des élèves qui ont une formation scientifique. Cela contribue à la diversité des conférences de méthode. Richard Descoings pense par ailleurs que Sciences Po peut apporter des choses aux ingénieurs. Ils font des études très difficiles dans un champ donné et il est important qu'ils puissent s'ouvrir à d'autres domaines par l'étude des sciences sociales.

Frédéric BEN HAIM indique qu'il est toujours favorable à la diversité et aux passerelles entre les écoles et les universités. Il demande si Sciences Po envisage d'autres accords avec des écoles d'ingénieurs. Le Conseil a voté plusieurs accords avec différentes écoles. Il voudrait savoir s'il y a une vision d'autres accords sur les deux prochaines années et demande comment cela s'articule.

Richard DESCOINGS répond qu'il y a un effet boule de neige : une école s'aperçoit que ce type d'accord est très intéressant et se demande pourquoi elles n'en passerait pas avec Sciences Po, puis elle est suivie par une autre, et ainsi de suite. Richard Descoings a récemment rencontré le directeur de l'Ecole des Ponts et Chaussées et le directeur de l'Ecole des Mines. Le directeur de l'Ecole des Ponts serait plutôt favorable à ce type d'accord. Celui de l'Ecole des Mines est plus réservé sur une possibilité d'accord.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote de cette convention de partenariat, qui figure dans le dossier envoyé aux membres du Conseil.

#### c) *Vote :*

La convention de partenariat avec l'ESPCI est adoptée par 14 voix pour et 6 abstentions.

#### **IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2006**

Le procès-verbal est adopté.

#### **V. ACCORDS INTERNATIONAUX**

Michel PEBEREAU constate qu'il n'y aura pas assez de temps pour avoir une discussion sur la politique internationale de Sciences Po. Il propose d'examiner les nouveaux accords internationaux qui ont été passés afin qu'ils puissent être soumis au vote. La présentation de la politique internationale de Sciences Po est reportée à la prochaine séance du Conseil.

##### *a) Exposé*

Francis VERILLAUD indique que 10 nouveaux accords internationaux ont été passés. Sept d'entre eux sont des accords classiques d'échanges d'étudiants qui permettent d'amplifier et de diversifier les possibilités d'accès à différentes universités étrangères, surtout pour les étudiants de 3<sup>ème</sup> année. Il s'agit des accords passés avec les universités suivantes : Université Catholique argentine, Université de Corée, Université d'Ottawa, Collège universitaire Glendon de l'Université d'York au Canada, National Taiwan University, Université nationale de Séoul, Wellesley College.

Les trois autres accords sont plus particuliers : il d'agit d'un accord passé avec la Fundación Global Democracia y Desarrollo (Funglode) de Saint-Domingue, d'un accord avec l'université de Pékin et d'un accord avec l'université Cheikh Anta Diop à Dakar. Ces 3 accords sont des accords de coopération plus poussés. Ils concernent à la fois des étudiants et des enseignants, ainsi que la coopération et le transfert de savoir-faire et d'expertise entre les institutions. Pour la République dominicaine, l'accord porte sur la formation des fonctionnaires. L'accord avec l'université de Pékin propose un cursus intégré qui permet à des étudiants chinois d'être recrutés conjointement par l'IEP de Paris et par l'université de Pékin pour venir faire leur dernière année de licence chinoise à Sciences Po dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> année du master. S'ils réussissent leur année, ils obtiennent leur licence et la possibilité de terminer le master. En contrepartie, des étudiants de Sciences Po pourront aller faire des séjours d'études à l'université de Pékin. Cet accord valorise la venue des étudiants chinois, puisque s'ils réussissent bien leurs études à Sciences Po, ils peuvent rester un an de plus et obtenir le master. Enfin, l'accord avec l'université de Dakar est très important. Au sein du Conseil, on a souvent discuté des relations de Sciences Po avec les universités africaines. Aujourd'hui, les choses sont bien engagées et un accord avec le Cameroun a été proposé au Conseil précédent. L'accord avec l'université de Dakar permettra des échanges d'étudiants et la venue de quelques professeurs de l'université de Dakar à Sciences Po dans le cadre d'un programme général construit avec la Ville de Paris, la Cité internationale et le ministère de l'Education nationale. Ce programme est un fonds de solidarité pour étudiants et enseignants africains.

##### *b) Questions et observations*

Stanislav KUBACEK se félicite de ces accords, dont la diversité est une bonne chose. Il demande où en sont les accords de co-diplôme qui étaient en cours de négociation l'année dernière, notamment avec le Brésil et l'Espagne.

Francis VERILLAUD répond que pour le Brésil, il s'agit d'une négociation menée avec la fondation Getúlio Vargas. Le chargé de mission qui s'occupe des relations avec le Brésil était au Brésil il y a une semaine et les discussions ont été relancées. Rien n'est fixé pour l'instant mais les choses sont dans une bonne voie. Si cet accord aboutit, cette formation porterait sur la finance et le marketing. Pour l'Espagne, les choses en sont au point mort.

##### *c) Vote*

Les 10 accords internationaux sont votés à l'unanimité.

## VI. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Rémi BENSOUSSAN revient sur une question qui est régulièrement évoquée devant le Conseil, à savoir la politique des langues, avec notamment la réforme qui a été mise en place au début de l'année. Cette réforme supprime pour de nombreux étudiants le droit de suivre une deuxième langue étrangère. Dans un souci d'ouverture internationale de Sciences Po et d'une formation de qualité, les étudiants commencent à se poser des questions concernant le 2<sup>nd</sup> semestre. Il souhaite savoir s'il serait possible d'avoir un engagement de la direction sur le fait que les étudiants qui ont déjà perdu un semestre dans une deuxième langue étrangère pourront suivre cette deuxième langue au 2<sup>nd</sup> semestre. Il demande aussi si la direction peut s'engager à assurer le droit de tout étudiant à suivre deux langues étrangères s'il le souhaite. Dans un établissement comme Sciences Po, c'est une chose qui paraît couler de source, mais on n'en est pas là dans les faits.

Laurent BIGORGNE répond qu'un groupe de travail s'est réuni. Dès le mois de janvier, un questionnaire sera adressé à l'ensemble des élèves. Ce questionnaire a bénéficié des apports de l'UNEF et d'Interzaide-Fac Verte. Sur la base de ce questionnaire, on verra s'il y a lieu d'adapter à la marge une mesure qui lui paraît salubre parce qu'elle permet de s'assurer que tous les élèves de Sciences Po maîtrisent l'anglais à l'issue de leurs études.

Rémi BENSOUSSAN pense que pour être sûr que le questionnaire soit rempli, il faudra indiquer quels en seront les effets pratiques. Il faut éviter que les étudiants ne le remplissent pas parce qu'ils pensent qu'il ne sera pas traité ou qu'il n'aura pas d'effet. Il demande si on peut par exemple garantir qu'à partir d'un certain pourcentage de réponses positives, on mettra en place une deuxième langue. Cela permettrait que les étudiants se sentent écoutés.

Laurent BIGORGNE répond que ce serait un mandat impératif, ce qui ne lui paraît pas respecter les compétences du Conseil.

Michel PEBEREAU est d'accord. Il ajoute que les étudiants sont appelés à répondre aux questionnaires de la direction, surtout quand ceux-ci sont suscités par les syndicats étudiants. Le consensus entre la direction et les syndicats étudiants sur ce questionnaire devrait garantir que les étudiants y répondent.

La séance est levée à 9h50.